



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Vidéotron ltée annonce la prolongation de l'offre d'échange visant ses billets de premier rang 5 % échéant le 15 juillet 2022

Montréal, le 5 juillet 2012 - Vidéotron ltée (« **Vidéotron** ») a annoncé aujourd'hui qu'elle avait reporté la date d'expiration de son offre publique d'échange (l'« **offre d'échange** ») visant l'échange de la totalité des billets de premier rang 5 % échéant le 15 juillet 2022 en circulation (les « **billets initiaux** ») contre des billets d'un capital équivalent (les « **billets visés par l'échange** ») qui ont été inscrits en vertu de la loi intitulée *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, jusqu'à 17 h, heure de New York, le 16 juillet 2012. Au départ, l'offre d'échange devait expirer à 17 h, heure de New York, le 3 juillet 2012 (la « **date d'expiration initiale** »).

Vidéotron a été informée par l'agent d'échange dans le cadre de l'offre d'échange que, à 17 h, heure de New York, le 3 juillet 2012, la Société avait reçu des dépôts valides ou des avis de livraison garantie en réponse à l'offre d'échange représentant 799 400 000 \$ US du montant en capital des billets initiaux (ce qui correspond à environ 99,9 pour cent du montant en capital global des billets initiaux).

À l'exception de ce qui est prévu aux présentes, les modalités et conditions de l'offre d'échange demeurent inchangées. L'ensemble des modalités et des dispositions de l'offre d'échange figurent dans le prospectus portant sur l'offre d'échange de Vidéotron daté du 4 juin 2012 et dans les documents connexes. Les questions et les demandes d'aide, les demandes d'exemplaires supplémentaires du prospectus portant sur l'offre d'échange et des documents d'envoi connexes régissant l'offre d'échange devraient être adressées à Wells Fargo Bank, National Association, l'agent d'échange dans le cadre de l'offre d'échange, au 1 800 344-5128.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre d'acheter ni une sollicitation d'une offre d'acheter ou de vendre les billets visés par l'échange. L'offre d'échange peut uniquement être présentée selon les modalités prévues dans le prospectus et les documents connexes (tels qu'ils peuvent être modifiés).

À propos de Vidéotron

Vidéotron (www.videotron.com), filiale à part entière de Québecor Média inc., est une société intégrée de communications œuvrant dans les domaines de la télédistribution, du développement multimédia interactif, des services d'accès Internet, de la téléphonie par câble et de la téléphonie mobile. Vidéotron est un chef de file en nouvelles technologies, grâce notamment à son système de télévision interactive illico et à son réseau à large bande lui permettant d'offrir, entre autres services, l'accès Internet haute vitesse par modem câble et la télévision en modes analogique et numérique. Au 31 mars 2012, Vidéotron comptait 1 854 000 clients à son service de télédistribution, dont 1 417 500 clients à la télé numérique. Vidéotron est également le numéro un d'Internet haute vitesse au Québec avec 1 340 500 clients à ses services par modem câble au 31 mars 2012. À cette date, Vidéotron avait activé 312 800 lignes de son service de téléphonie mobile et assurait le service de téléphonie par câble à 1 212 500 foyers et organisations du Québec. Vidéotron a également obtenu, et ce, pour une septième année consécutive, le prestigieux titre d'entreprise de télécommunications la plus admirée des Québécois,

décerné par le journal *Les Affaires*, selon un sondage Léger Marketing.

Énoncés prospectifs

Le présent communiqué comporte de l'« information prospective » au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable et des « énoncés prospectifs » au sens de la législation sur les valeurs mobilières fédérale américaine (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Tous les énoncés autres que les énoncés de faits historiques figurant dans le présent communiqué de presse, y compris les énoncés portant sur notre secteur ainsi que sur nos perspectives, nos plans, notre situation financière et notre stratégie d'affaires, peuvent constituer des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs sont fondés sur les attentes, estimations, prévisions et projections actuelles à propos du secteur dans lequel nous exerçons des activités ainsi que sur les croyances et présomptions de notre équipe de direction. Ces énoncés incluent en particulier les énoncés à propos de nos plans, de nos perspectives, de notre situation financière et de notre stratégie d'affaires. Les énoncés prospectifs sont reconnaissables à l'utilisation du conditionnel ou du futur, d'expressions comme « pouvoir », « prévoir », « continuer », « avoir l'intention de », « estimer », « anticiper », « planifier », « croire » ou « tenter », ou de la tournure négative de ces expressions ou de leurs variantes ou toute terminologie similaire. Bien que nous croyions que les attentes reflétées dans ces énoncés prospectifs soient raisonnables, ces énoncés, par leur nature, comportent des risques et des incertitudes et ne constituent pas une garantie quant au rendement futur. Ces énoncés sont également sujets à certaines présomptions dont : notre stratégie d'affaires prévue, les tendances anticipées dans notre secteur et notre capacité à continuer de contrôler les coûts. Nous ne pouvons donner aucune garantie que ces estimations et attentes s'avèreront exactes. Les résultats réels peuvent, et souvent vont, différer de ce qui est exprimé, sous-entendu ou projeté dans les énoncés prospectifs et ces différences peuvent être importantes. Certains facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés dans les énoncés prospectifs incluent mais ne sont pas limités à : l'état général des conditions économiques, financières ou du marché; l'intensité de l'activité concurrentielle au sein des secteurs dans lesquels nous exerçons des activités, y compris la concurrence provenant de moyens alternatifs de transmission de programmes et de contenus; les nouvelles technologies qui pourraient changer le comportement des clients envers notre gamme de produits; des dépenses en capital plus élevées ou imprévues requises pour assurer le développement continu de technologies alternatives concurrentielles ou notre incapacité à obtenir des capitaux supplémentaires pour assurer le développement de notre entreprise; notre capacité à mettre en œuvre avec succès nos activités, à exécuter nos stratégies d'exploitation et à gérer notre croissance et expansion; des interruptions du réseau grâce auquel nous fournissons la télévision numérique, l'accès à Internet et les services de téléphonie et notre capacité à protéger ces services du piratage; des conflits de travail ou des grèves; des changements dans notre capacité à obtenir des services ou de l'équipement importants à nos activités; des changements dans les lois et règlements ou dans leur interprétation qui pourraient entraîner, entre autres choses, la perte (ou la diminution de valeur) de nos licences ou marchés ou un accroissement de la concurrence, des coûts de conformité ou des dépenses en capital; l'endettement important de notre entreprise, le resserrement des marchés du crédit et les restrictions à l'égard de notre entreprise imposées par les modalités rattachées à notre dette; et les fluctuations des taux d'intérêt qui affectent une portion de notre paiement d'intérêt sur notre dette à long terme. Veuillez noter que la liste d'énoncés de mise en garde ci-dessus n'est pas exhaustive. Ces facteurs et d'autres facteurs pourraient faire en sorte que nos résultats réels diffèrent sensiblement de nos attentes exprimées dans les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué de presse, et nous vous invitons à lire la rubrique « Item 3. Key Information – Risk Factors » du rapport annuel sur formulaire 20-F de Vidéotron pour l'année terminée le 31 décembre 2011, ainsi que les énoncés figurant ailleurs dans celui-ci, pour obtenir plus de détails sur ces facteurs ainsi que sur d'autres facteurs. Chacun de ces énoncés prospectifs n'est valide qu'en date du présent communiqué de presse. Nous ne mettrons pas à jour ces énoncés à moins que les lois sur les valeurs mobilières applicables ne nous obligent à le faire.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Jean-François Pruneau

Vice-président

Vidéotron

Téléphone : 514 380-4144

Contact médias seulement

Élodie Girardin-Lajoie

Relationniste

Communications corporatives

Vidéotron

Téléphone : 514 380-7772